



SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ (STS)

Parcours Dynamique et Conservation de la Biodiversité

Master Biodiversité, écologie et évolution - Ancienne formation - M2



Composante
UFR Sciences
Vie Terre
Environnement

Présentation

Organisation

Contrôle des connaissances

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études voté chaque année et mis en ligne sur le site internet de l'Université.

Pour les UE/matières dont les évaluations sont prévues en Contrôle Terminal (CT) et Contrôle Continu (CC) :

Sans précision supplémentaire, les CT correspondent à une évaluation écrite et/ou orale selon les années et les enseignants responsables des sujets. Le CC n'est pas rattrapé en 2ème session et les notes de CC de la première session sont en conséquence conservées.

En cas de redoublement ou d'étalement des enseignements sur plusieurs années, la conservation des notes de $CC \geq 10/20$ dans les matières, UE, semestres non validés est automatique. Les étudiants ont la possibilité de renoncer à cette conservation, par écrit, dans le mois qui suit la rentrée de la filière. Au-delà, aucune demande ne sera recevable.

En cas de renonciation dûment reçue, seule la nouvelle note sera conservée (écrasement). Il ne sera pas possible de retenir la meilleure des deux notes.

Pour les UE/matières dont les évaluations sont uniquement prévues en Contrôle Continu :

Le Contrôle Continu Intégral (CCI) comprend plusieurs évaluations dont le calendrier est précisé au début de la séquence d'enseignement. Le CCI inclut une évaluation supplémentaire et facultative de seconde chance dont la note se substitue à la note du CCI initial correspondant et est prise en compte dans la moyenne du CCI.

Le contrôle continu non intégral (CC) comprend également plusieurs évaluations dont le calendrier est précisé au début de la séquence d'enseignement. Après la tenue du jury, une session de rattrapage est proposée aux étudiant.e.s avec une moyenne inférieure à 10 au contrôle continu non intégral de l'UE ou matière prenant la forme d'une nouvelle évaluation pour laquelle la note obtenue se substitue à la moyenne des notes du contrôle continu initial concerné .

ABSENCE AUX ENSEIGNEMENTS : L'assiduité est obligatoire. Toute absence en cours, cours intégrés, TD, TP, séquence d'observation ou mise en situation professionnelle doit être signalée le plus rapidement possible et justifiée auprès de l'enseignant responsable et du secrétariat pédagogique dans un délai de deux jours ouvrables à compter de son retour.

ABSENCE AUX EVALUATIONS :

Les absences aux examens ont les conséquences suivantes :



- Absence justifiée lors d'un contrôle continu : L'équipe pédagogique proposera une solution de rattrapage ou de compensation en cas d'absence justifiée.
- Absence justifiée lors d'un contrôle terminal : Défaillance (passage en session 2)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle continu (CC) : Défaillance (impossibilité de valider l'année de formation)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle terminal : Défaillance (passage en session 2)

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement évaluée est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable ; c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Règles de compensation adoptées à l'UFR SVTE (sous réserve de validation en conseil d'Administration de l'uB) :

COMPENSATION (sous réserve de validation en Conseil d'Administration de l'uB) : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE (Unités d'Enseignement) pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

COMPENSATION des matières au sein d'une même UE

COMPENSATION des UE au sein d'un même semestre

NON COMPENSATION des semestres entre eux

<https://ufr-svte.u-bourgogne.fr/wp-content/uploads/SCOL-SVTE-2021-2022-Referentiel-des-Etudes.pdf>

Infos pratiques

Contacts

Responsable de formation 2e année
BRETAGNOLLE François

Contact scolarité

Secrétariat Masters Environnement, Terre, Ecologie, Climatologie (ETEC)

UFR SVTE, 6 bd Gabriel 21000 DIJON

Bureau 2C – 2ème palier aile sud

Mme Agnès FABRE (sauf mercredis) 

secretariat.etc@u-bourgogne.fr

Tel.: 03 80 39 63 50



Programme

Master 2 DYCOB (rentrée 2024)

Semestre 3

UE1 Tronc commun

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Semaine de fédération	Matière				25h		1 crédits
Ethique et déontologie, Histoire et Philosophie des Sciences	Matière		15h	10h			4 crédits

UE2 Outils

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Biométrie	Matière		10h	12h			3 crédits
Anglais et Communication scientifique	Matière			28h			2 crédits

UE3 Biologie de la conservation 1

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Biologie de la conservation théorie	Matière		30h	10h	10h		6 crédits

UE4 Biologie de la conservation 2

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Biologie de la conservation pratique	Matière		8h	12h	30h		6 crédits

UE5 Rapport Bibliographique

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Conduite de projet	Matière				30h		8 crédits

UE7 Options facultatives

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
LV2	Matière						0 crédits
Stage supplémentaire	Matière						0 crédits

Semestre 4



UE6 Stage

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Mémoire écrit	Stage			45h			20 crédits
Soutenance orale	Matière						10 crédits

UE7 Options facultatives

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
LV2	Matière						0 crédits
Stage supplémentaire	Matière						0 crédits